

Présents :

Délégation du CSE

Philippe RONDOT - Président CO-NECT et Président du CSE
Jessica MARECHAL - Titulaire CADRES // Secrétaire du CSE
Morgane-Émilie RAULT - Suppléante ETAM
Noemi GOASDOUE - Suppléante CADRES

Membres du COMEX

Mirna GANTCH - Responsable Contrôle de Gestion
Geoffrey LEMARCHAND - Directeur Commercial
Frédéric NEVES - Directeur des Opérations

Absent excusé :

Julien FLORENCE - Titulaire ETAM

Ordre du Jour du CSE Exceptionnel

Présentation finale et signature du nouvel accord d'entreprise de performance collective relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.

En préambule Philippe Rondot prend la parole et rappelle l'état d'esprit et le contexte de ce nouvel accord.

Il précise que celui-ci doit faire en sorte que l'organisation du travail et son cadre organisationnel soit homogène et cohérent pour l'ensemble des collaborateurs notamment en généralisant le principe d'annualisation et de forfaitisation jour.

Il rappelle également que Jessica Maréchal est désignée « salarié négociateur » car elle est la seule à avoir été élue à la majorité des voix lors des élections des membres de la délégation du personnel du CSE.

A l'issue de la lecture, l'ensemble des personnes présentes approuvent l'accord.

Celui-ci est donc signé en 5 exemplaires, pour transmission auprès des différents organismes légaux et affichage sur les panneaux réglementaires de l'entreprise ;

Ce nouvel accord prend effet immédiatement.

La prochaine réunion est fixée au mardi 03 mai à 10h00 dans le cadre d'un CSE ordinaire.

Fin de séance.

Philippe RONDOT



Jessica MARECHAL

